



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

☒ : 1 impasse du Char Aquitaine.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.
Affiliée à l'A.N.C.V.



Bonne Année 2015

«Prénom» «Nom»

«Adresse1»

«Adresse2»

«Code_Postal» «Ville»

2015 JANVIER



LES MEMBRES DU BUREAU VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX



Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.

☞ *Dimanche 4*

ESCALADE

Rendez-vous 13 heures 30, parking préfecture (jeux de boules). Prévoir matériel d'escalade, casque et boisson.
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 5 € -16 ans = 3.5 €
Animateur : Christian

☞ *Vendredi 9*

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €.
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €
Animateur : Alain

☞ *Dimanche 11*

RANDONNEE « La Limate » à Signes

Randonnée pédestre de 5 heures, ↔ 15 km ↑↓ 880 m. Rendez-vous 9 heures, parking Darty Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €
Animatrice : Jeanne

☞ *Vendredi 16*

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €
Animateur : Alain



☞ Samedi 17

ESCALADE

Rendez-vous 13 heures 30, parking préfecture (jeux de boules). Prévoir matériel d'escalade, casque et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 5 € -16 ans = 3.5 €

Animateur : Alain

☞ Dimanche 18

Les ROIS de la Godasse Joyeuse



Rendez-vous à 10 heures parking du Pas des Gardéens au Pradet. Randonnée de 1h30 autour de la mine de Cap Garonne ou 11h30 pour les non sportifs. Prévoir table/chaises et pique nique - boules pour le tournoi de pétanque. Apéritif et gâteaux offerts aux adhérents. **Inscription avant le 14 janvier.**

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 6 € -16 ans = 4 €

Animateur : Alain

☞ Vendredi 23

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

Sorties neige en 2015 :

- 31 janvier au 1 février (Roubion) : ski ou raquettes – hébergement en chalet 8 personnes – tarif 32 €/pers
- 21 au 22 mars (Lus La Croix Haute) : raquettes - gîte de La Jarjatte - tarif 39€/pers en demi-pension
- Pâques : 4 au 6 avril (La Cluse) : raquettes - gîte de l'Hyvraie - - tarif 45 €/pers/jour en demi-pension

Les départs se feront le vendredi en fin d'après-midi sauf pour Pâques

Inscription impérative avec versement de 30 euros/pers avant le 11 janvier !

(nota : les lieux pourront changés en cas de non disponibilité des hébergements)



Joyeux anniversaire à Mathis (8) et Baptiste (24)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 10 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.